

# Le Plan d'épargne retraite continue de séduire



© 2023 Les Echos Publishing

La loi Pacte du 22 mai 2019 a introduit le Plan d'épargne retraite (PER). Un plan visant à encourager les Français à se constituer un complément de revenus dont ils pourront jouir lors de leurs vieux jours. Un peu plus de 3 ans après son lancement, le gouvernement a fait récemment un point d'étape. Il apparaît, selon les derniers chiffres connus, que le nombre de contrats souscrits dépasse largement les attentes des pouvoirs publics. Ainsi, au 31 décembre 2022, plus de 7 millions de personnes bénéficiaient de ce nouveau PER (l'objectif était fixé à 3 millions pour fin 2022). Et les encours constitués sur ces PER s'élevaient à plus de 80 Md€, surpassant ainsi l'objectif initial de 50 Md€ fixé pour fin 2022. Cette dynamique positive concerne tant les PER d'entreprise, collectifs (avec plus de 19 Md€ d'encours) et obligatoires (avec plus de 12 Md€ d'encours), que les PER individuels (avec plus de 49 Md€ d'encours et plus de 3 millions de titulaires).

## Les atouts du PER

De bons résultats qui sont le fruit d'une refonte ambitieuse de l'épargne retraite opérée par la loi Pacte. En effet, cette loi remplacé les nombreux produits existants tels que le Perp, le contrat Madelin, l'article 83 ou encore le Perco, qui étaient caractérisés par des règles de fonctionnement

complexes et hétérogènes. Autre raison de ce succès : le PER permet une plus grande souplesse en matière de sortie de l'épargne. L'assuré peut choisir entre une sortie en capital ou en rente viagère. Ensuite, en termes de gestion des fonds, le PER propose une approche plus dynamique grâce à la gestion pilotée par défaut, offrant de meilleures perspectives de rendement aux épargnants tout en favorisant des financements plus abondants pour les entreprises. Enfin, la fiscalité harmonisée et attractive constitue un autre atout du PER. Il est, en effet, possible de déduire les versements volontaires de l'assiette de l'impôt sur le revenu.

© 2023 Les Echos Publishing